

Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 5 novembre 2020

Présents :

- Enseignants : Mesdames Stevenin, Genoudet, Silvi, Ozette, Theillier, Jacobé, Miot, Derot, Bouy, Maricot, Heusghem, Gillet, Monsieur De Sousa Martins
- Représentants de la Mairie : Monsieur Cappé (adjoint affaires scolaires), Madame Rousseau (DGS)
- Délégués des parents élèves : Mesdames Noël, Dervin, Guilbert, Daube, Boizet, Schultz, Messieurs Frocot, Joveniaux.

Absents excusés :

Monsieur Deville (Inspecteur de l'Éducation Nationale Reims Sud),
Madame Capy (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale)
Monsieur Gobreau (délégué de parents d'élèves)

Ordre du jour :

1. Mise en place des conseils d'école
 - a) Désignation des secrétaires de séance et fonctionnement
 - b) Résultats et participation aux élections de parents d'élèves
 - c) Les attributions du conseil d'école
2. Bilan de la rentrée 2020/2021
 - a) Effectifs et répartitions
 - b) Projets particuliers en cours
3. Avenir : rentrée 2021
4. Sécurité (hygiène, incendie, PPMS, alerte intrusion...)
5. Adoption du règlement intérieur de l'école
6. Point sur les travaux
7. Questions diverses déposées préalablement à la directrice

La séance est ouverte à 18 H 00.

1. Mise en place des conseils d'école

a. Désignation des secrétaires de séance et fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent les élections des parents. Une invitation et un ordre du jour est transmis au moins 8 jours avant le conseil d'école. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal signé par lui et le secrétaire de séance. Le

procès-verbal est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves, (panneau affichage extérieur) et transmis par voie numérique à l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale), aux enseignants, aux délégués de parents (pour information aux parents), à la mairie (pour publication sur le site municipal).

Le conseil réunit quatre instances (école, mairie, parents, délégué départemental éducation nationale), aussi il serait souhaitable que le compte rendu soit pris pour le premier conseil par un enseignant, puis pour le second par un représentant de la mairie et par un délégué de parents pour le dernier conseil.

Secrétaire de séance : Mme Silvi

b. Résultats et participation aux élections de parents d'élèves

Cette année : 410 inscrits, 271 votants, 31 bulletins blancs ou nuls, 186 suffrages exprimés soit une participation de 52.93%. Il y avait 11 sièges à pourvoir, faute de candidats seulement 10 sièges ont été pourvus.

c. Les attributions du conseil d'école

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école.

Deux options sont possibles : attendre le premier conseil pour effectuer des modifications, le valider puis le diffuser, ou le diffuser dès la rentrée et le modifier si besoin lors du premier conseil.

Cette deuxième option est retenue depuis quelques années afin que dès la rentrée les parents en aient connaissance notamment pour leur organisation.

Le conseil d'école donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école : les actions pédagogiques et éducatives entreprises pour atteindre les objectifs nationaux.

2. Bilan de la rentrée 2020/2021

a. Effectifs et répartitions

Année scolaire 2020 / 2021

Répartition par années de naissance :

Répartition par classes :

CYCLE I	106	PS	Mmes Justine Stevenin, Pauline Genoudet	26
PS	37	PS/GS - 11/17	Mme Emilie Silvi	28
MS	29	MS	Mme Véronique Ozette	25
GS	40	MS/GS - 4/23	Mme Hélène Theillier	27
CYCLE II	108	CP	Mme Aurélie Jacobé	21
CP	37	CP/CE1 - 16/3	Mme Véronique Miot	19
CE1	30	CE1	Mme Marie Derot	27
CE2	41	CE2	Mme Virginie Bouy	27
CYCLE III	64	CE2/CM1 - 14/12	Mme Zoé Heusghem	26
CM1	33	CM1/CM2 - 21/5	Mme Angélique Maricot	26
CM2	31	CM2	Mme Annabelle Gillet M. Vitor De Sousa Martins	26
TOTAL	278	TOTAL		278

Les deux classes ayant des élèves de CP ont des petits effectifs, il s'agit d'un choix de l'équipe pédagogique.

b. Projets particuliers

Aujourd'hui, en lien avec le protocole sanitaire ET le plan vigipirate renforcé nous ne projetons pas de mettre en place des projets entraînant des sorties exceptionnelles, nous préférons nous en tenir au travail des programmes en classe.

L'activité natation est en cours de réflexion.

Les sorties à proximité de l'école avec la classe d'un enseignant seulement en lien avec les disciplines scolaires (EPS, Géographie...) sont toujours autorisées.

M. Joël Bourquadez ne peut plus non plus intervenir à l'école.

Les activités de cuisine et les moments festifs liés aux anniversaires, sont reportés.

3. Avenir : rentrée 2021

Prévisions par niveau 2021-2022	
CYCLE I	108
TPS	0
PS	35
MS	39
GS	34
CYCLE II	114
CP	43
CE1	40
CE2	31
CYCLE III	78
CM1	43
CM2	35
TOTAL	300

Moyenne à 11 classes : 27,27 élèves

Les prévisions pour l'année prochaine seront validées dans les jours à venir.

4. Sécurité (hygiène, incendie, PPMS, alerte intrusion...)

- Hygiène :

L'organisation de l'école a été adaptée au protocole sanitaire. Le masque est obligatoire dès le CP. Les enseignants le portent depuis le printemps dernier. La salle des maîtres n'est plus utilisée comme lieu de repas ou de convivialité pour les enseignants qui déjeunent éventuellement dans leur classe.

La règle du non-brassage de classe est adoptée.

Les récréations sont alternées (cycle 3 puis 2 puis 1) et zonées (1 classe par tranche de récréation par zone). Les enfants ne semblent pas du tout perturbés par les barrières délimitant les zones. En cas de pluie, cela sera plus compliqué et entrainera des récréations plus courtes encore et/ou des temps de pause en classe.

Les entrées et sorties sont échelonnées mais la sortie reste le plus difficile à gérer. **L'entrée est acceptable si les parents respectent bien les horaires attribués.**

Le lavage des mains est réalisé selon le protocole, mais les distributeurs de savon sont vides et nous avons été obligés dans l'urgence d'utiliser du savon personnel ou du liquide vaisselle. Entre le temps du conseil et la rédaction du compte rendu, la mairie a réglé ce problème, du savon a été apporté. M. Leroux, agent municipal va utiliser la machine de désinfection des classes à l'école.

Il n'est pas prévu d'utiliser de gel hydroalcoolique pour les élèves.

- Incendie :

L'exercice d'évacuation incendie s'est déroulé sans encombre le 14 septembre ; les élèves ont été évacués de l'école en 3 minutes et 43 secondes. Il y aura un exercice à chaque trimestre.

- Vigipirate urgence attentat :

Les parents n'entrent plus dans l'école. Les enseignantes de maternelle et leurs ATSEM accueillent les élèves dans la cour. Les élèves d'élémentaire entrent seuls dans leur classe comme depuis la rentrée de septembre.

- Alerte intrusion :

Un exercice sera réalisé prochainement, les familles, les services municipaux et de gendarmerie seront informés. Il y aura un exercice de confinement ou d'évacuation à chaque trimestre. Un exercice relatif aux risques majeurs aura lieu également à chaque trimestre.

5. Adoption du règlement intérieur de l'école

Les modifications pour cette année :

- **I – Entrées et sorties :**

⇒ **Les horaires** d'entrée à l'école sont rendus obsolètes de par le protocole sanitaire mis en place.

Ces horaires (**entrée des maternelles à 8h20 / 13h20, entrée des élémentaires à 8h25 / 13h25**) ont été diffusés via les blogs de classe, les cahiers de liaison et le panneau d'affichage extérieur (mis à jour le samedi 31/10 à 17h).

Les sorties ont lieu à 11h30 / 16h30 pour les maternelles et 11h35 / 16h35 pour les élémentaires.

Lundi 2 novembre, les parents ont été très respectueux des horaires et de l'organisation (les parents n'entrent pas dans l'école et ne s'agglutinent pas à la grille), mardi 3 novembre la sortie fut plus compliquée. La sortie des élèves d'élémentaire s'effectuera désormais par la grille côté parking à vélos ;

les parents d'élémentaire sont invités à attendre leurs enfants le long du grillage du parc. **Il est important pour tous de respecter les horaires et de ne pas s'agglutiner.**

Si cela est nécessaire les procédures seront de nouveau ajustées.

La directrice précise qu'elle a eu les mêmes informations que tous, par les médias, dès jeudi 29/10. Les informations officielles de la hiérarchie éducation nationale ayant été validées vendredi 30/10 puis confirmées samedi 31/10, elle a informé les parents le plus vite possible le samedi. Les panneaux d'affichage extérieurs sont mis à jour régulièrement, il ne faut pas hésiter à les consulter.

La directrice insiste vraiment sur le respect des horaires, particulièrement en ce moment. Pour information, lorsque la grille est fermée, les enseignants sont en classe et ne peuvent en aucun cas laisser leurs élèves pour aller ouvrir. **La directrice (pour rappel) est enseignante en charge de la classe de CM2 et n'est pas déchargée tous les jours. Il n'y a ni secrétaire, ni concierge à l'école. Même si le visiophone sonne, elle ne peut pas répondre.**

Les jeudis et vendredis elle enseigne dans sa classe avec ses élèves et son attention est centrée sur eux, leur travail, leurs progrès scolaires.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux parents que les départs et retours à l'école, liés à des rendez-vous médicaux, se fassent durant les horaires de récréation. Il est également demandé à ce que les enseignants soient informés de ces rendez-vous médicaux par écrit et suffisamment tôt pour pouvoir valider la demande.

• VI -Comportement des élèves et sanctions :

⇒ **Les sanctions :** La directrice rappelle que lorsque des élèves ont des comportements contraires aux règles du vivre ensemble, les enseignants ont des actions (échanges, discussions, dialogues, mise à l'écart temporaire, privation partielle de récréation...). Lorsque cela est nécessaire, les familles sont averties par le cahier de liaison mais cette information n'est pas systématique, elle dépend du degré de gravité des faits. La directrice, en accord avec l'équipe enseignante, rappelle qu'il n'appartient pas aux parents de régler des conflits scolaires en dehors de l'école.

6. Point sur les travaux

Avant chaque période de vacances, des demandes de petits travaux sont faites à la mairie. Un certain nombre de travaux n'avaient pas été réalisés à la rentrée de septembre, les demandes ont été réitérées. De nombreux points n'ont pas encore été traités.

De façon urgente :

- Se faire livrer les bancs dans la classe de Mme Silvi et retirer ceux qui ont été prêtés mais qui s'avèrent non adaptés à des élèves de petite section et qui de ce fait sont dangereux. Mme Schultz va interroger la société auprès de laquelle les bancs ont été commandés.

- Aménager la réserve située à côté de la classe de Mme Dérot comme demandé en juillet afin d'y installer le matériel qui a été placé temporairement dans la petite salle dans laquelle avaient lieu habituellement des ateliers de maternelle ou les visites des équipes médicales ou para médicales (infirmière scolaire, PMI, médecin scolaire, psychologue scolaire...)

La nouvelle salle de classe, installée dans l'ancien atelier en urgence fin août a été équipée d'un TBI et d'un ordinateur. Cette dotation n'était pas en place à la rentrée mais s'est effectuée ultérieurement. L'équipe enseignante remercie la municipalité.

7. Questions diverses déposées préalablement à la directrice

En préambule, les délégués de parents demandent à la Directrice de préciser dans le compte rendu du prochain Conseil que :

« Etant donné le cours délai entre l'élection des parents d'élèves et le Conseil, nous n'avons pu recueillir les questions des parents, toutefois à la suite d'une concertation au sein de la liste de parents délégués, nous avons proposé des questions issues de la consultation des parents délégués. Nous saurons être à votre écoute et transmettre l'ensemble de vos questions lors du Conseil de parents du 08 février 2021.

A ce titre une adresse mail a été créée qui vous permettra de nous joindre directement : parents.delegues.bezannes@gmail.com ».

1. Au vu de l'effectif par classe pour cette rentrée 2020 et tenant compte de l'expansion de la commune qui accueillera prochainement de nouvelles familles ayant des enfants en âge d'aller à l'école, ne serait-il pas envisageable pour la rentrée 2021, d'anticiper l'ouverture d'une classe supplémentaire dans l'intérêt des élèves, mais aussi pour améliorer les conditions de travail des professeurs des écoles et permettre ainsi de valoriser l'apprentissage dans un environnement mieux adapté ?

L'équipe enseignante est sensible à l'attention des parents d'élèves quant à leurs conditions de travail. Une ouverture potentielle de classe découlera des prévisions d'effectifs réalisées en ce moment par la directrice et sera décidée ultérieurement par l'IA DSDEN (Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale) en fonction des attributions de postes budgétaires par l'état.

Les prévisions d'effectifs se basent sur les naissances d'enfants de la commune en 2018, les livraisons ou constructions de logements ou maisons.

Les problématiques spécifiques à la commune de Bezannes (développement considérable des logements et livraisons de ces logements étalées dans l'année sans connaissance des constitutions des familles emménageant et état civil délocalisé de Reims à Bezannes) rendent effectivement compliquées ces prévisions.

Cependant, pour qu'une ouverture puisse avoir lieu, il faudrait qu'une salle de classe soit disponible. Ce point est donc à envisager rapidement.

2. La durée de sommeil chez l'enfant est fonction de l'âge, de la physiologie de chacun, mais aussi de la qualité du sommeil la nuit. De ce fait, les enfants de 3 ans n'ont pas tous les mêmes besoins en sieste les après-midis, certains vont bien respecter la sieste de l'école organisée entre 13h30 et 15h15, pendant que d'autres auront une sieste écourtée, voire inexistante. Ne serait-il pas judicieux de donner la possibilité aux élèves qui dorment peu ou pas de regagner progressivement une activité calme en petit groupe dans une salle accompagnés d'un adulte pour leur permettre de mieux vivre le début de l'après-midi et ainsi laisser aux autres la possibilité de se reposer sans être déranger par les non dormeurs ?

Mme Genoudet, enseignante de petite section prend la parole pour l'ensemble des collègues de maternelle et explique l'organisation de l'après-midi :

La plupart des enfants de petite section dorment, ils sont sous la surveillance des ATSEM. Ils s'endorment à leur rythme, certains dormant peu mais se reposant simplement. Pendant ce temps tous les autres élèves de maternelle (moyens et grands) sont répartis en groupes de travail à effectif diminué avec tous les enseignants de la maternelle, y compris donc les enseignants de petites sections « libérés » de leurs élèves durant ce temps de sieste. Dans le jargon de l'école, ceci s'appelle le décroisement.

Le réveil des petits est ensuite échelonné durant 15 à 20 minutes ; les élèves et les enseignants retrouvant alors leur groupe classe habituel.

3. Que devient le projet d'agrandissement de l'école ?

Monsieur Cappé pour la mairie, rappelle qu'un sondage a eu lieu durant l'été proposant 3 options :

- **1 : Augmentation des capacités actuelles du groupe scolaire existant sur la base du projet initié par la municipalité précédente.**
- **2 : Construction d'un nouveau groupe scolaire pouvant accueillir la totalité des effectifs et affectation des locaux du groupe scolaire Sylvain LAMBERT à une autre activité.**
- **3 : Création d'un deuxième groupe scolaire pouvant accueillir une partie des effectifs et rénovation de l'école Sylvain LAMBERT (donc deux écoles)**

Le projet 1 a recueilli, 7,7% des voix et est abandonné. Le projet 2 a recueilli 19,3% des voix. Le projet 3, avec 73% des voix, est retenu.

Mme Guilbert, déléguée de parents d'élève précise que ce sondage n'était pas très clair et que tous les parents ne l'ont pas eu. La diffusion ne fut pas satisfaisante selon les délégués de parents.

M. Cappé répond que les projets sont mis à mal par la crise sanitaire mais qu'une construction mettra environ 6 ou 7 ans.

La directrice informe qu'il faudra cependant à un moment prendre l'aval de l'éducation nationale, principalement dans les cas de création d'un nouveau pôle (maternelle ou élémentaire) ou d'une nouvelle école.

Mme Guilbert interroge quant au projet n° 3, deux écoles primaires distinctes ou une école maternelle et une école élémentaire ? Elle insiste pour dire que le temps presse et qu'il ne faut pas attendre pour avancer dans le projet.

Mme Noël demande des précisions sur les options 2 et 3 : a-t-elle bien compris que pour l'option 3, si il y a deux écoles, il y aura deux directeurs ? pour l'option 2, l'école actuelle ne serait plus une école mais que deviendraient alors les bâtiments ?

Les délégués de parents demandent à rediffuser le sondage via les cahiers de liaison des élèves afin que tous les parents concernés soient interrogés et pas uniquement les parents intéressés par l'option 3.

M. Cappé ne répond pas, mais à la demande de projection du dossier dans l'avenir, précise qu'il faut réfléchir mais qu'à ce jour aucune date de réunion n'est encore arrêtée.

Les délégués de parents disent qu'il faudrait inclure tous les acteurs du sujet ; la directrice propose de ne pas oublier l'IEN, inspecteur de circonscription de l'éducation nationale, M. Deville).

Parents d'élèves et enseignants s'accordent à dire qu'il faut urgemment démarrer la réflexion.

Et, dans tous les cas, pour la rentrée 2021, il faut absolument créer une 12^{ème} salle de classe pour anticiper l'ouverture éventuelle d'une 12^{ème} classe.

4. Bien que le nouveau parking soit plus grand, il subsiste des problèmes de circulation et d'incivilités lors de la dépose du matin. Quelles propositions la mairie peut-elle nous faire afin d'améliorer ces difficultés ?

Les incivilités rencontrées sont le non-respect des places de stationnement, le non-respect des places handicapées, une mauvaise circulation. L'agent assermenté se rend sur le parking le matin. Monsieur Cappé précise que si le parking est plein, les parents peuvent se garer dans les rues adjacentes.

5. Quel est le devenir des 2 personnages rue de la Gazette et des Têtes de Fer, nommés Arthur et Zoé, actuellement démontés pour travaux ?

Arthur et Zoé vont peut-être être remplacés ailleurs. M. Cappé et Mme Rousseau (DGS) ne savent pas.

6. Quel est le devenir des bornes en plastique, rouges et blanches, le long du trottoir de l'école ?

Les bornes vont être retirées. Des potelets vont être installés. Il y a juste un peu de retard.

La directrice demande si les ouvriers peuvent ne démarrer qu'après 8h30 lorsque les parents ont quitté le parking car avant, cela ajoute encore aux embouteillages.

7. Les bordures dépassant sur le trottoir le long de l'école semblent dangereuses. Que faire pour y remédier ?

Monsieur Cappé répond que c'est le Grand Reims qui a fait ces travaux.

Mme Guilbert demande qu'un signallement visible soit mis en place pour éviter les accidents.

Les passages piétons seront replacés prochainement. Un passage face à la sortie piéton de l'école est demandé ainsi que des passages dans la rue des têtes de fer.

Tout ceci sera à vérifier car M. Cappé ne s'occupe pas de la voirie.

La séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance, Mme Emilie Silvi

La directrice de l'école, Mme Annabelle Gillet

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Silvi', written on a white background.